

# Commune de PORT EN BESSIN-HUPPAIN

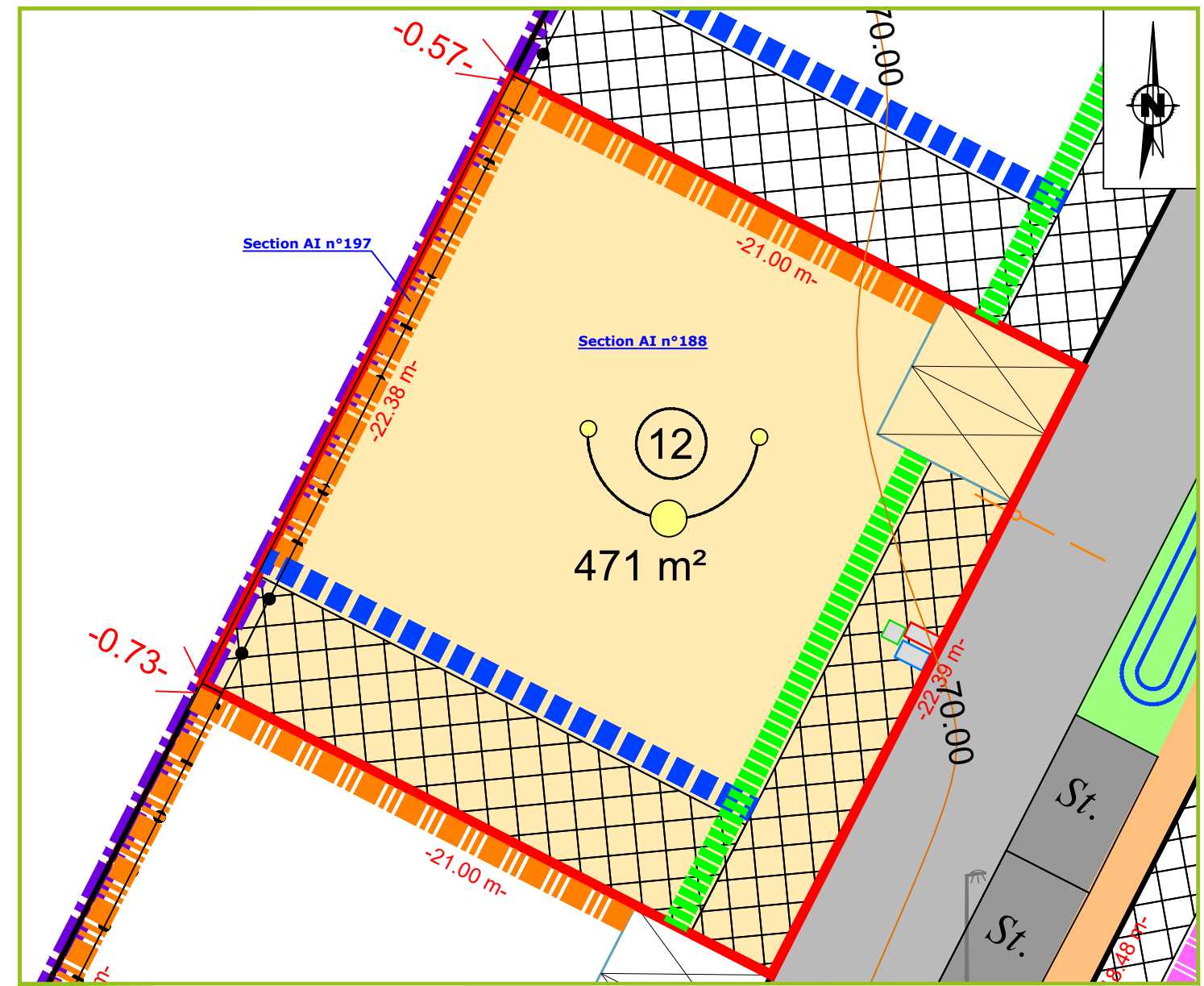
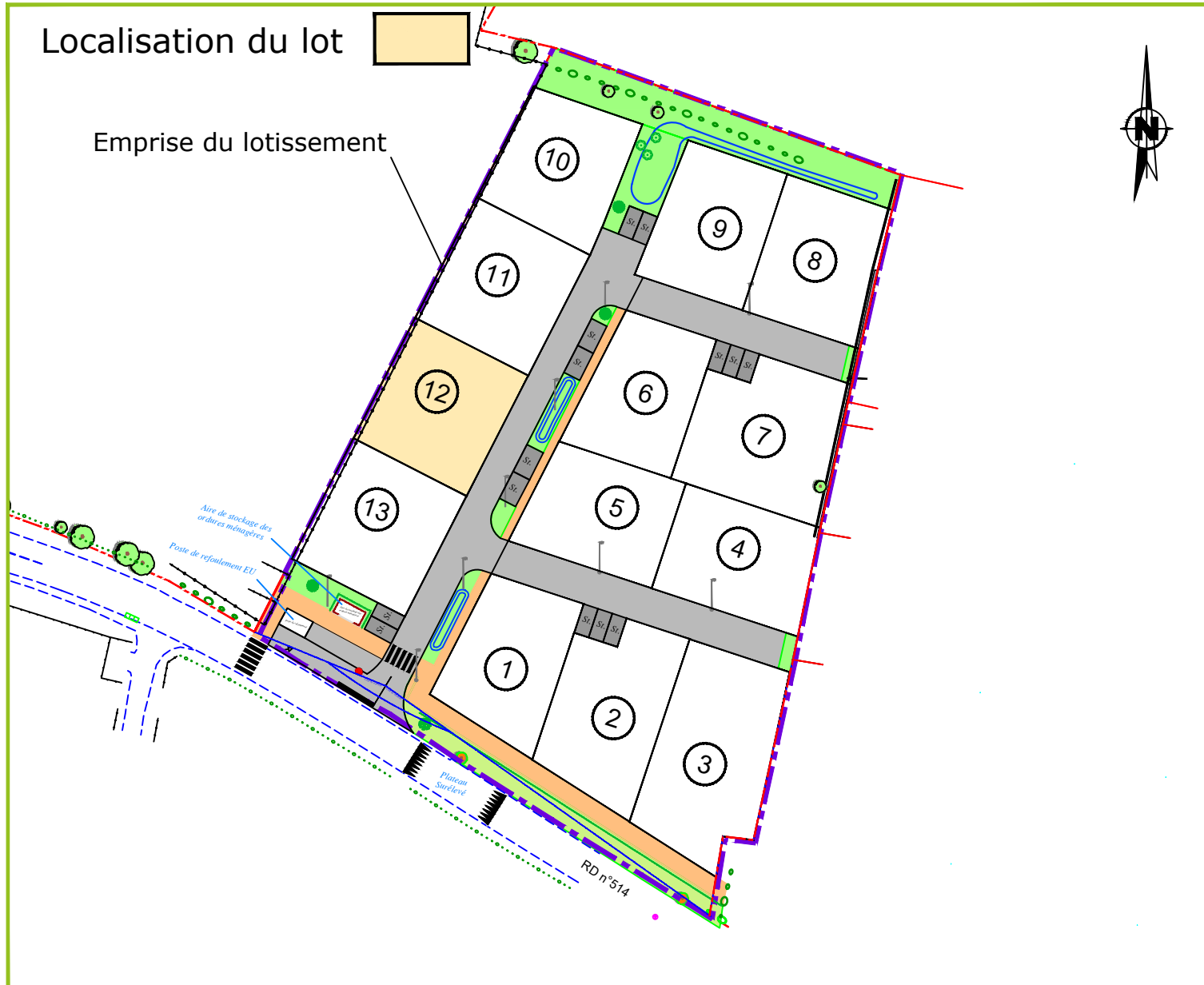
## Lotissement " Le Littoral "

### PLAN DE COMMERCIALISATION PROVISOIRE

#### LOT n° 12

Section cadastrale : AI n°188 et 197  
Superficie : 456 et 15 m<sup>2</sup>  
Surface de plancher : 250 m<sup>2</sup>

Permis d'aménager : PA 014 515 21 D0001  
Délivré le 22 novembre 2021



Echelle : 1/200

### Légende

	Accès au lot imposé avec espace privatif non clos de 5m x 5m.		Courbe de niveau 0.5m
	Zone non constructible		Courbe de niveau 1m
	Les constructions sont implantées soit à une distance des limites séparatives de propriété au moins égale à 4m, soit en limite séparative ou à une distance au moins égale à 2m, si leur hauteur dans une bande de 4m comptée par rapport à la limite n'exécède pas 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faîtage. (Type 1)		Contour du lot
	Les nouvelles constructions seront implantées à une distance de l'alignement des voies ouvertes à la circulation automobile au moins égale à 3m sauf pour les garage dont la porte ouvre sur la voie : la construction sera implantée avec un recul au moins égal à 5m. (Type 2)		Numéro du lot avec ensoleillement et surface indicative
	Les constructions sont implantées soit à une distance des limites séparatives de propriété au moins égale à 4m, soit à une distance au moins égale à 2m, si leur hauteur dans une bande de 4m comptée par rapport à la limite n'exécède pas 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faîtage. (Type 3)		Cotation du lot
	Les constructions seront implantées à une distance de l'axe des chemins piédestres ou cyclables au moins égale à 2m. (Type 4)		Emprise du lotissement
	Les constructions sont implantées à une distance des limites séparatives de propriété au moins égale à 4m. (Type 5)		<b>Légende Travaux</b>
	Servitude de passage du busage du réseau d'eaux pluviales		Éclairage public - Candélabre
	Noue engazonnées / Végétalisée		Boîte de branchement des eaux usées
			Adduction d'eau potable - Citerneau
			Réseau Télécom - Coffret béton 30x30
			Réseau basse tension - Coffret CIBE
			Réseau basse tension - REMBT
			Poste de refoulement EU

NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, l'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les limites de propriétés avec les propriétaires riverains seront définitives qu'après la signature du procès verbal de délimitation et de bornage.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots.
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le cahier des prescriptions et des recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69



PARTÉLIOS HABITAT

2 rue Martin Luther King  
14280 SAINT CONTEST

Géomètre-Expert  
**Cabinet Philippe CAVOIT**  
1, rue François COULET - BP 47 407  
14 404 BAYEUX CEDEX  
Email : contact@cabinetcavoit.fr

Echelle : 1/1000  
Dossier n°20045  
Edité le 22/06/2022  
Indice 3